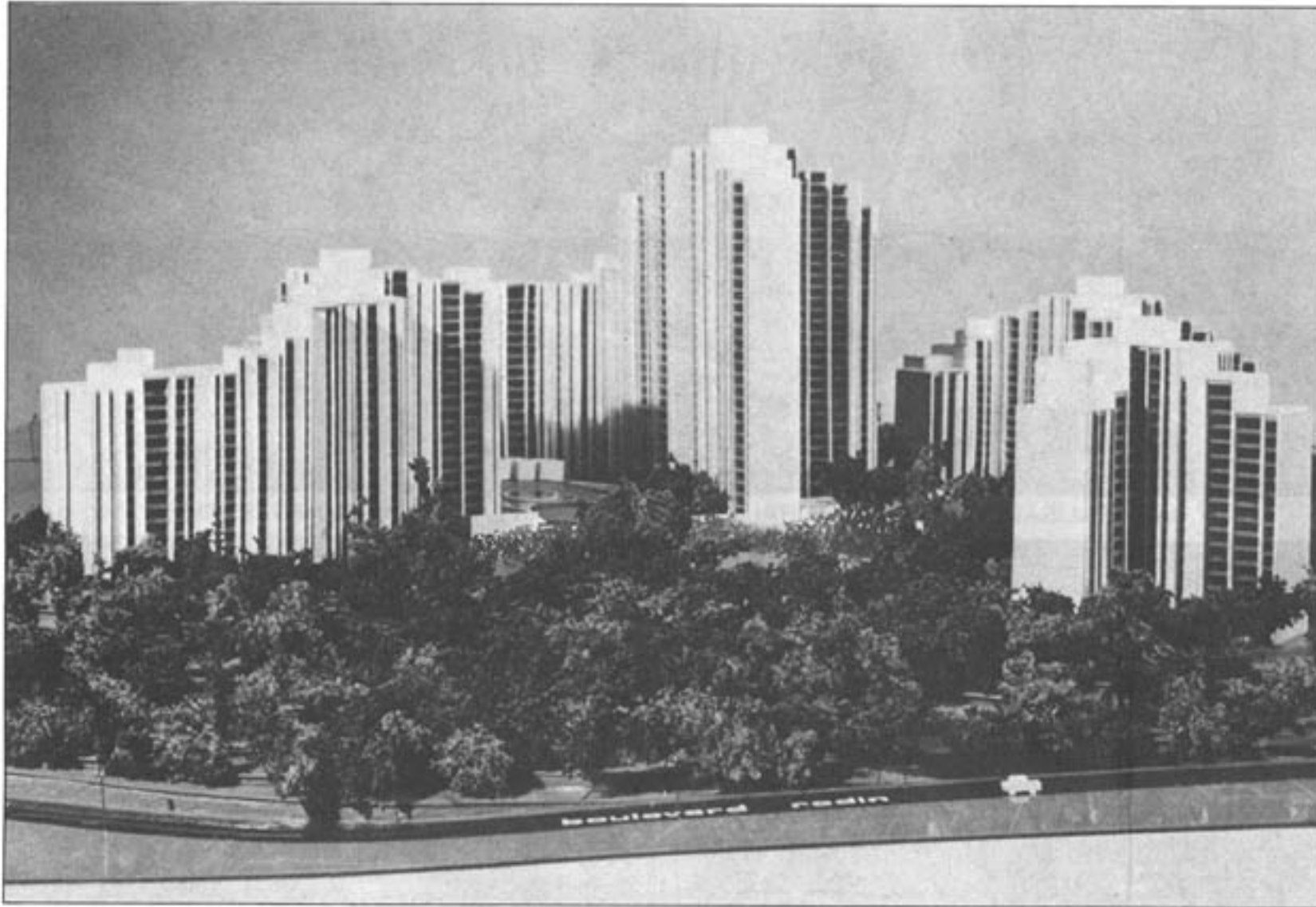


Les Informations

D'ISSY-LES-MOULINEAUX

Ces informations ont été éditées par la Municipalité d'Issy-les-Moulineaux.



UN ENSEMBLE ARCHITECTURAL COMPLET DANS UN SITE DÉSORMAIS RECONQUIS

LA RECONQUÊTE D'UN SITE INTERDIT

Après les deux précédentes catastrophes du siècle dernier, celle de Juin 1961 frappait durement tout un quartier de la Ville d'Issy-les-Moulineaux, dont le sous-sol exploité sous la forme de carrières à cet endroit durant le 19^e siècle, s'était peu à peu et dangereusement miné.

Cet effondrement mettait en péril les habitations situées aux alentours. Devant cette situation, le Conseil Général d'alors, avec la participation des Communes d'Issy-les-Moulineaux et de Clamart, décidait d'entreprendre des travaux de consolidation afin de parer à tout danger immédiat pour les constructions riveraines.

Cependant, il restait à trouver des moyens financiers très importants afin de mettre un terme définitif à toutes les nouvelles menaces d'effondrement des sols et d'assurer ainsi la stabilité générale de la colline. Cette occasion se présenta lors

de la publication de la loi d'Orientation Foncière, loi qui proposait entre autres choses, la procédure de Zone d'Aménagement Concerté.

Différentes études furent alors menées avec les Directions Préfectorales et les Services de l'Inspection Générale des Carrières, et le Préfet du Département, après délibération du Conseil Municipal, décidait la création d'une Z.A.C., par arrêté du 4 Avril 1972.

Dès l'origine des études, il fut fixé comme objectif primordial de réaliser cette opération d'intérêt public, en évitant soigneusement de créer un nou-

vel ensemble immobilier à caractère ségrégationniste.

A cet effet, il fut arrêté un programme d'habitation comprenant une forte proportion de logements locatifs sociaux par rapport aux logements d'accession libre, offrant des possibilités d'habitat à un large éventail de couches sociales.

Opération d'intérêt public également par les travaux considérables de consolidation de carrières qui seront entrepris avant la construction des immeubles, des équipements publics et l'ouverture aux Isséens d'un parc de 3 ha.

La Municipalité a alors agréé la Société Drouot Rodin comme Aménageur de la Z.A.C. dans le cadre d'une Convention de Z.A.C., mettant à sa charge les équipements publics et les travaux de confortation nécessaires à la réalisation de l'opération.

La mise au point du projet de construction fut confiée à la Seeri mandataire de la Société Drouot Rodin et à l'Atelier d'architecture Gambert.

Ce projet étudié attentivement par les services de la Préfecture, de l'Inspection Générale des Carrières et par l'Architecte en Chef du Département des Hauts-de-Seine, a permis au Préfet des Hauts-de-Seine de décider la réalisation de cette Z.A.C. par arrêté du 21 Décembre 1972.

La mise au point de l'ensemble du projet établi sous le contrôle de la Commission des Sites, et celle de l'équilibre financier assurant à la Ville et au Département une participation importante de l'Aménageur dans les travaux d'équipement publics, ont conduit à la délivrance du permis de construire de la première tranche de logements, le 19 juillet 1974.

La Ville d'Issy-les-Moulineaux, longtemps préoccupée par le problème de la Sécurité Publique dans ce quartier, compro-

mise par la présence des carrières, se voit ainsi récompensée de ses longs efforts, puisque ce projet qui va passer prochainement dans sa phase d'exécution, lui apportera une solution définitive.

Consciente de l'intérêt que tout Isséen porte à cette réalisation la Ville a décidé d'informer le public.

C'est l'objet même de ce bulletin qui comporte les principales caractéristiques du programme d'équipement et de construction.

Enfin, la Ville d'Issy-les-Moulineaux, soucieuse de voir ce programme se dérouler dans de bonnes conditions, s'est assurée un droit de regard sur l'action de l'Aménageur. Ceci afin de sauvegarder les droits légitimes des habitants résidant actuellement dans le périmètre de la Z.A.C. "Rodin - Plateau - Égalité".

La Municipalité
Février 1975



EN PASSANT PAR L'HISTOIRE ISSY, ISSI, ISCI ?

Nombre d'Isséens s'interrogent sur le nom de leur localité. En effet, le nom d'Issy a donné lieu à bien des controverses et différentes hypothèses s'affrontent :

Le nom d'Issy serait un dérivé de Isis, déesse honorée avant l'ère chrétienne sur la colline d'Issy.

Une autre thèse s'appuie sur le rapprochement de noms similaires : Issy-les-Moulineaux, Issy l'Évêque en Saône-et-Loire, Is-sur-Tille en Côte-d'Or, Isoire dans le Puy-de-Dôme, Isigny dans la Manche...

Le Dictionnaire des Communes fournit une bonne vingtaine de noms qui se rapprochent étymologiquement de celui de notre Ville. Et l'orthographe même de ce nom a varié au cours des siècles pour n'adopter que tardivement son orthographe actuelle (Issy, Issi ou Isci).

Variante qui a fait surgir une autre hypothèse : ce serait le mot latin illex, qui aurait donné naissance au nom d'Issy.

En effet, jusqu'à la Révolution, le

village était noyé dans la verdure. La dernière hypothèse semble néanmoins la bonne : le nom d'Issy date de l'époque gallo-romaine et s'appelait alors Issiacum. Tous les dictionnaires d'histoire et d'archéologie le mentionnent.

Ce mot latin vient d'un nom de personne Issius et le suffixe "acus" désigne la propriété.

Issy était donc le domaine d'Issius. L'archéologie vient d'ailleurs confirmer cette thèse : des murailles romaines ont été découvertes.

Et lors de la démolition de la Tour Dagobert (qui se trouvait sur l'emplacement actuel de la Chapelle des Enfants, rue de l'Abbé Grégoire) on trouva des vieilles pierres que les archéologues ont reconnues être des tumuli druidiques.

Par contre, l'origine et l'étymologie du nom des Moulineaux sont très claires. Ce sont les meules des moulins (fort nombreux à cet endroit il y a quelques siècles) qui en sont la cause.

DES IMPÉRATIFS: FINANCIER ET GÉOLOGIQUE

Le plan de masse de l'opération répond à deux impératifs, celui d'un équilibre financier et celui de la géologie : l'équilibre financier permettant la réalisation de logements sociaux, et la géologie, où et comment ces constructions seront édifiées.

Nous l'avons vu dans la Convention de Z.A.C. qui lie la Ville, le Département et l'Aménageur, des travaux considérés

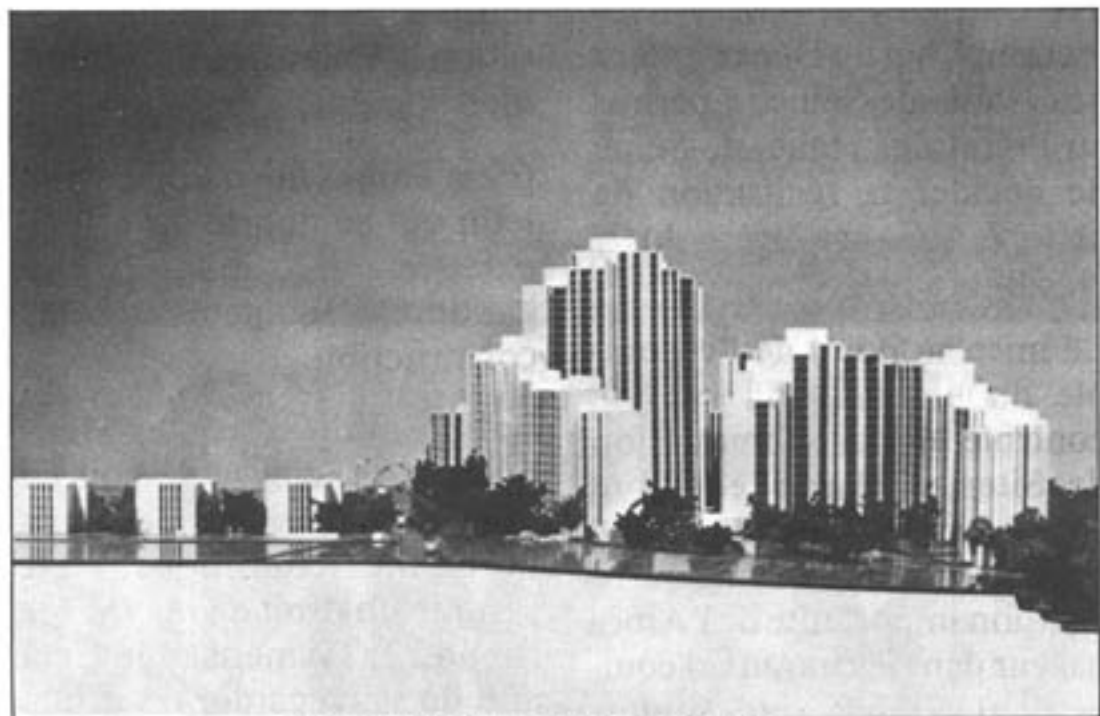
mandés que les bâtiments soient plus "éclatés" pour laisser une trouée de perspective et que leur hauteur soit réduite.



UNE REALISATION ARCHITECTURALE APPROUVEE PAR LA COMMISSION DES SITES



... OUVERT A UN LARGE EVENTAIL SOCIAL



UN ENSEMBLE DE LOGEMENTS...

rables vont être entrepris pour renforcer l'ensemble de la colline. Ces travaux de consolidation exécutés suivant les directives et sous le contrôle de l'Inspection Générale du Service des Carrières délimitent les zones dites constructibles et les zones dites non constructibles. C'est sur ces zones constructibles représentant une bande étroite située principalement en partie haute du terrain, que seront édifiés les immeubles d'habitations qui représenteront au total environ 1 800 logements. Cette surface résultant de l'équilibre financier établi sous l'égide de l'Administration, explique la relative hauteur des bâtiments. A ce stade de l'élaboration du plan, intervient la Commission des Sites; celle-ci demande que des études soient effectuées depuis différents points de site de la banlieue parisienne (notamment depuis la Terrasse de Meudon, les Collines de Saint-Cloud et le Pont de Sèvres).

Pour ce faire, des photos-maquettes sont réalisées. Un appareil électronique contrôle la silhouette des bâtiments à partir de ces points donnés. C'est ainsi que la Commission des Sites consultée par le Préfet des Hauts-de-Seine a de-

Si la géologie dicte l'emplacement des bâtiments, la Convention de Z.A.C. de la Ville en définit la répartition.

Des logements sociaux

La Ville d'Issy-les-Moulineaux souhaitant voir le plus large éventail d'habitants accéder à ce programme, a demandé que

soit prévue une juste répartition des logements entre l'accession libre et les logements pouvant bénéficier des prêts du Crédit Foncier. C'est ainsi que la première tranche d'im-

meubles prévoit environ 650 logements locatifs pouvant bénéficier aux fonctionnaires et salariés d'entreprises et environ 400 logements en accession libre.

blics permettant de répondre aux besoins : ainsi seront réalisés, une crèche, une école maternelle, une école primaire, un complexe sportif et un foyer de personnes âgées.

ILS RENFORCENT LA COLLINE

A la suite de l'effondrement de 1961 succédant aux effondrements de 1843 et 1876, l'Inspection Générale des Carrières avait fait procéder à la consolidation de trois zones pavillonnaires classées dangereuses.

Commencés en Juin 1961, ces travaux ont été achevés plusieurs années après et ont pu assurer la sécurité des habitants et des terrains sous-minés de carrières, pour ces trois îlots, ainsi que la sécurité des usagers du Boulevard Rodin.

Mais ces mesures excluaient les terrains non bâtis du stade et de l'ancien Tir aux Pigeons.

Dans le cadre de l'aménagement de la Z.A.C., des travaux de grande envergure vont être entrepris pour stabiliser définitivement cette zone d'une superficie globale de 8 ha et demi : pas moins de 350 000 m³

d'un mélange de sable et de ciment, injectés par quelque 800 forages, seront nécessaires à combler les 250 000 m³ de vides de carrières s'étalant sur deux niveaux de galeries de 4 à 10 m de hauteur, et représentant un labyrinthe de 13 km environ de longueur.

A ces injections et remplissages de carrières, s'ajoute l'exécution de quelque 180 puits bétonnés et ancrés dans le "bon sol", indispensables à soutenir, d'une part, la masse de calcaire reposant elle-même sur une couche d'argile plastique de 10 m d'épaisseur, et d'autre part l'ensemble des constructions qui seront édifiées. Nul doute qu'au prix de ces travaux gigantesques, la sécurité des futurs habitants de ce quartier sera totalement garantie.

Le périmètre de Z.A.C. englobe également une parcelle de terrains située contre le cimetière, de l'autre côté de la rue de l'Egalité, par rapport au terrain du tir aux pigeons et du stade. En raison de la géologie de ce terrain qui présente des carrières de calcaire nettement moins importantes que dans l'autre partie du terrain et nécessitant donc, des travaux de consolidations moins importants, il a été prévu sur ce terrain la réalisation d'immeubles H.L.M. réservés en priorité au relogement des habitants actuels de la Z.A.C.

Des équipements publics...

Bien entendu, cette opération, qui comprendra au total environ 1 800 logements, constituera un apport important de population dans ce quartier. La Ville a donc été amenée à demander à l'Aménageur de prévoir des équipements pu-

UN LIEU DE RENCONTRE

A l'image des villages d'antan, le principe de la place publique hérité de nos anciens, trouvera son application grâce à des structures d'accueil particulièrement agréables, tenant compte d'un certain environnement. A cet effet, un espace a été réservé où seront implantés des commerces. Ainsi, autour d'une place ornée de plantations, des boutiques traditionnelles ou abritant d'autres activités s'élèveront. Un restaurant et une supérette sont également prévus.

Cette heureuse initiative facilitera le processus des contacts dits spontanés. Des rencontres, entre les Isséens, favoriseront les contacts en un lieu où les problèmes de ravitaillement et de shopping seront facilement et agréablement résolus.

Un parc de 3 ha...

Enfin, pour favoriser l'animation de cet ensemble et permettre à tous les Isséens de trouver là un lieu de rencontre, une véritable place publique animée en particulier par des commerces, restaurant, supérette, s'ouvrira sur un parc de 3 ha qui sera aménagé pour devenir un lieu de détente pour tous. C'est donc un véritable site urbain qui est prévu d'être réalisé avec tous les équipements nécessaires à la vie quotidienne et au bien-être de tous.

30000 M2 DE VERDURE

En effet, ce ne sont pas moins de 3 hectares de parc, plantés d'arbres centenaires qui seront offerts non seulement aux futurs habitants de ce complexe, mais à l'ensemble des Isséens qui pourront y promener leurs enfants. Le terrain sera aménagé et des arbres nouveaux plantés. C'est donc une belle zone verte, jusqu'alors interdite au public, qui sera proposée pour le plaisir de tous, et qui formera, avec le Parc Henri Barbusse, un ensemble presque continu de près de 1 km de long, sur une superficie de 71 000 m², ce qui représente à peu près l'équivalent de une fois et demie l'étendue de la Place de l'Étoile.

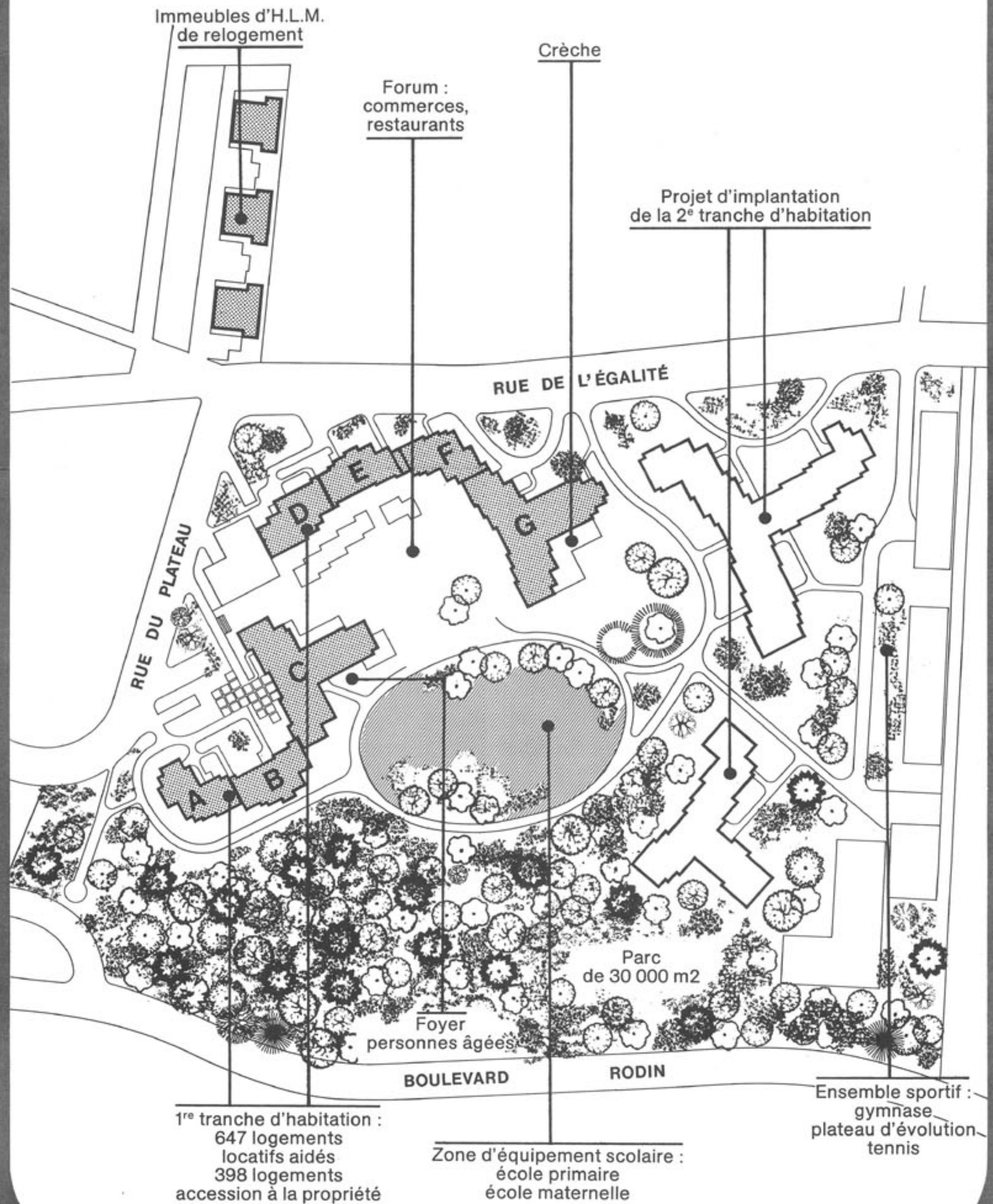
des équipements scolaires et sportifs à la mesure de nos besoins.

Pour les futurs petits Isséens de cet ensemble, outre une crèche qui sera gérée par la Ville et dont les locaux abriteront aussi une crèche familiale à domicile, une école maternelle sera construite ainsi qu'une école primaire. Un C.E.S. de 900 places est également prévu aux abords de la Z.A.C., et viendra accroître le potentiel d'accueil de la Commune en matière d'équipements scolaires.

Pour la détente et les loisirs de tous, un complexe sportif comprenant un gymnase, un plateau d'évolution et quatre courts de tennis viendront s'ajouter aux 1 600 m² de gymnase déjà existants (gymnase Paul Bert, gymnase Jules Guesde, gymnase Jules Ferry) sans oublier les deux futurs gymnases Rodin qui occuperont une surface de 850 m² environ.



PLAN D'ENSEMBLE L'AMÉNAGEMENT PENSÉ D'UN SITE URBAIN



UNE EXPLOITATION QUI REMONTAIT À NAPOLÉON: LES CARRIÈRES

La craie qui constitue le substratum des terrains de la région parisienne, affleure au sud-ouest de celle-ci, précisément dans notre région.

Son exploitation remonte à l'époque napoléonienne; la craie était alors utilisée pour remplacer le "Blanc d'Espagne" devenu rare.

Cette exploitation qui n'était alors qu'artisanale, prend de

plus en plus d'ampleur; les galeries sont creusées sans trop de souci de solidité des piliers qui les soutiennent.

Et c'est ainsi que durant le XIX^e siècle, deux effondrements se produisirent, effon-

drements dus sans doute à l'écrasement des piliers.

Au début de ce siècle, les carrières presque en totalité alors exploitées sont abandonnées, laissant la place tout d'abord à des mûrissières de bananes

qui trouvaient là un "réfrigérateur naturel", puis des champignonnières.

Pendant la guerre, elles servirent d'abri, bien symbolique d'ailleurs, et en 1944, "certains" s'apprêtèrent à les convertir en atelier de fabrication des V.1 ...

Après ce que l'on a appelé "la catastrophe de Clamart" en 1961, l'ensemble de la zone fut mis en "arrêté de péril".

L'Inspection des Carrières fut chargée des travaux d'urgence, travaux qui consistaient à consolider les zones de terrain sous les constructions existantes non menacées et à démolir les édifices qui auraient pu constituer un danger.

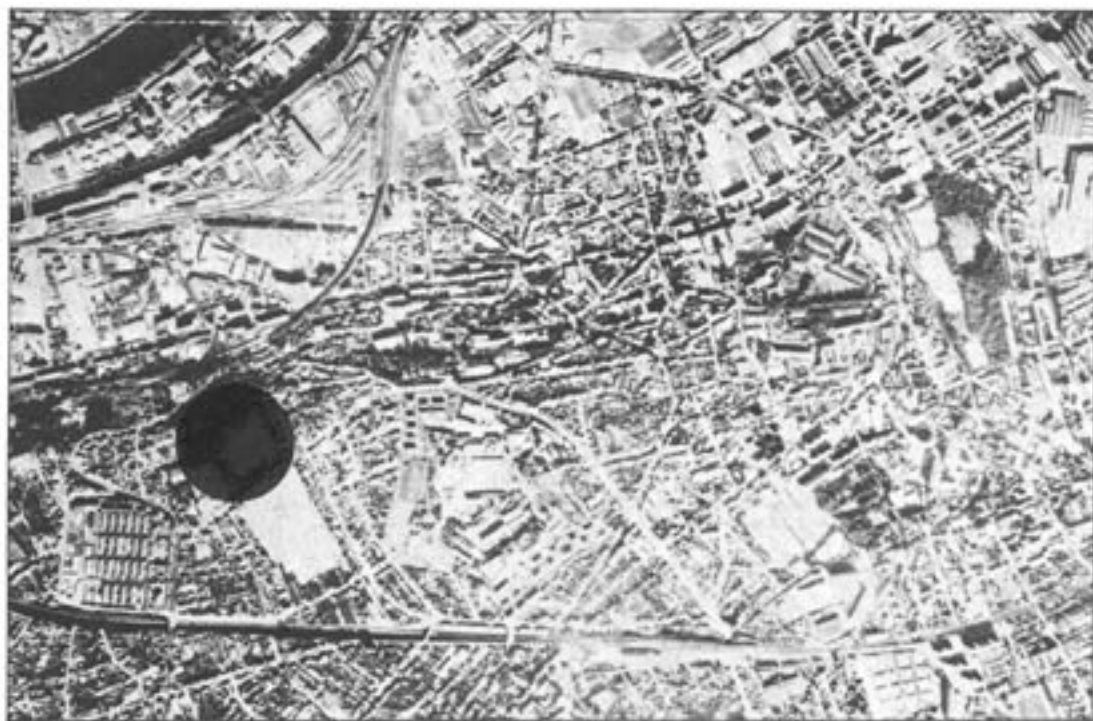
Le danger subsistait néanmoins pour le reste de la colline.

Plusieurs projets furent alors étudiés. L'Inspection des Carrières les refusa car ceux-ci ne prévoyaient qu'une consolidation partielle du site.

Un nouveau projet fut mis au point: celui de la Z.A.C. "Rodin-Plateau - Égalité", qui prévoit la consolidation générale de la colline. Par cette consolidation, le terrain devient constructible dans sa majeure partie, et permet la réalisation d'immeubles d'habitations et d'équipements collectifs nécessaires tant à la vie quotidienne qu'aux loisirs des futurs Isséens.



QU'EST-CE QU'UNE ZAC?



LA ZONE D'AMÉNAGEMENT RODIN PLATEAU ÉGALITÉ

Z.A.C., Z.U.P., Z.A.D.,... Les initiales barbares valent sans que bien souvent leur définition soit claire à la compréhension de tous.

Mieux qu'une longue explication, nous vous soumettons, ici, le texte officiel de la définition d'une Z.A.C. :

"Les Z.A.C. sont les zones à l'intérieur desquelles une collectivité publique ou un établissement public y ayant vocation, décide d'intervenir pour réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains, notamment de ceux que cette collectivité ou cet établissement a acquis ou acquerra en

vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés".

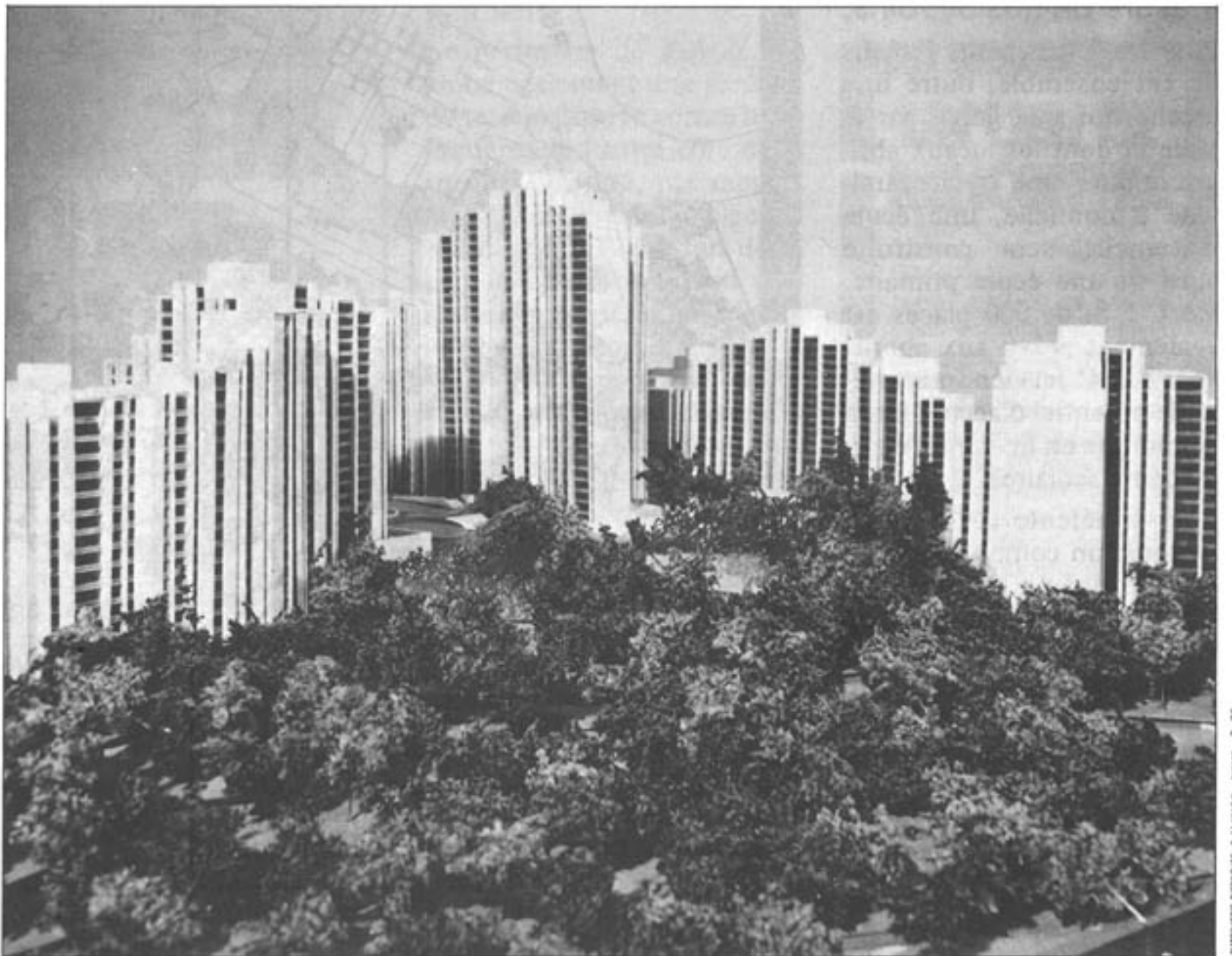
Qu'est-ce à dire... Tout simplement que la création d'une Z.A.C. - Zone d'Aménagement Concerté - loin d'être la simple accumulation d'immeubles sur un terrain permet bien au contraire le véritable aménagement du site urbain: des logements et des commerces bien sûr, mais aussi toute l'infrastructure nécessaire à la vie de ses futurs habitants (crèches, écoles, complexes sportifs, etc...).



13 KILOMÈTRES DE CARRIÈRES



JUIN 61: LA CATASTROPHE FRAPPAIT DUREMENT TOUT UN QUARTIER



1 FOIS 1/2 LA SURFACE DE LA PLACE DE L'ÉTOILE EN VERDURE